

**FP2030 FORMULAIRE D’ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du pays |  |
| Adresse courriel de la personne-ressource |  |
| Date de soumission |  |

*\*Utilisez ce formulaire pour élaborer* ***UNE ÉBAUCHE*** *de votre engagement.*

*\*\*Consultez le* ***guide de l’utilisateur*** *en annexe pour obtenir des trucs rapides sur la manière de remplir ce formulaire.*

1. **L’ÉNONCÉ DE VISION DE [PAYS] POUR 2030**

Veuillez décrire la vision de votre pays pour 2030. Votre énoncé pourrait débuter avec : « D’ici la fin de l’année 2030, la vision de la planification familiale de [insérer le nom du pays] est… ». Considérez les aspirations de haut niveau de votre pays pendant cette période, les changements que vous espérez apporter d’ici 2030 dans la vie de votre population, en plaçant les femmes et les filles au centre, y compris les groupes et les géographies traditionnellement mal desservis et négligés. Des conseils supplémentaires sont disponibles au <https://commitments.fp2030.org/fr/etape5#create>

|  |
| --- |
|  |

1. **OBJECTIFS DE L’ENGAGEMENT**

Les objectifs de l’engagement doivent être [élaborés dans le cadre d’un processus inclusif et participatif](https://commitments.fp2030.org/fr/etape1) et s’appuyer sur des données et des preuves. En outre, tous les objectifs de l’engagement doivent être alignés sur les principes directeurs de l’engagement 2030 dans la mesure du possible, et conformes au calendrier présenté ci-dessous. Veuillez déterminer un calendrier qui s’aligne sur vos objectifs, le cycle budgétaire et les stratégies en matière de santé de votre pays, ainsi que d’autres considérations précises pour le pays.

Lors de l’élaboration des objectifs, veuillez tenir compte des [cinq](http://familyplanning2020.org/sites/default/files/Beyond2020/deloitte2_revised_2.pdf) [domaines d’intervention de 2030](http://familyplanning2020.org/sites/default/files/Beyond2020/deloitte2_revised_2.pdf) et de l’alignement des objectifs sur d’autres cadres ou stratégies sanitaires nationales/régionales.

Chaque objectif d’engagement doit suivre le schéma ci-dessous. Vous trouverez de plus amples informations et conseils à l’[étape 5 du guide des engagements](https://commitments.fp2030.org/fr/etape5#draft) :

**OBJECTIFS :**

● **ÉNONCÉ DE L’OBJECTIF :** veuillez préciser un objectif informé par la communauté, et fondé sur des données et des preuves.

● **CALENDRIER :** veuillez partager la période au cours de laquelle vous travaillerez à la réalisation de l’objectif et le moment où vous l’atteindrez.

● **JUSTIFICATION :** veuillez citer les données, les preuves, les consultations ou l’alignement sur les cadres et stratégies nationaux existants utilisés justifiant de mettre l’accent sur cet objectif.

● **STRATÉGIES :** veuillez envisager les principales stratégies exploitables qui conduiront à la réalisation de cet objectif.

**OBJECTIFS POLITIQUES/PROGRAMMATIQUES**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectif d’engagement 2 :** |  |
| Énoncé de l’objectif |  |
| Calendrier |  |
| Justification |  |
| Stratégies |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectif d’engagement 3 :** |  |
| Énoncé de l’objectif |  |
| Calendrier |  |
| Justification |  |
| Stratégies |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectif d’engagement 4 :** |  |
| Énoncé de l’objectif |  |
| Calendrier |  |
| Justification |  |
| Stratégies |  |

Pour ajouter des objectifs d’engagement supplémentaires, n’hésitez pas à copier les modèles ci-dessus. *Il n’y a pas de limite au nombre d’objectifs d’engagement.*

**OBJECTIF FINANCIER :** FP2030 recommande vivement d’inclure un objectif précis sur le financement de la planification familiale dans votre engagement. Veuillez inclure les détails de toutes les dépenses gouvernementales actuelles et supplémentaires qui soutiennent la planification familiale, y compris les achats de produits, les campagnes de création de la demande, les investissements dans la formation et la recherche, et la prestation de services. Veuillez consulter la liste des options dans le Guide de l'utilisateur à la fin de ce formulaire ou les orientations en ligne sur [l'incorporation du financement intérieur dans les engagements](https://commitments.fp2030.org/sites/default/files/financing_final_fr.pdf).

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectif financier :** |  |
| Énoncé de l’objectif |  |
| Calendrier |  |
| Justification |  |
| Stratégies |  |

1. **PROCESSUS DE CONSULTATION DE L’ENGAGEMENT**

Dans un souci de transparence et de redevabilité, décrivez brièvement le processus de consultation utilisé pour élaborer cet engagement. Cela doit inclure toutes les réunions auxquelles ont participé les parties (organisations ou individus) dans les processus de consultation, de développement et de révision de cet engagement, ainsi que les parties prenantes précises qui ont été impliquées dans le développement de chaque objectif d’engagement.

Veuillez inclure le titre des réunions et les noms des organisations, groupes ou individus qui y ont participé.

|  |
| --- |
|  |

1. **APPROCHE DE REDEVABILITÉ DE L’ENGAGEMENT**

4.1. En moins de 500 mots, veuillez décrire l’**approche de redevabilité** de votre pays pour les engagements FP2030. Dans votre description, veuillez répondre aux questions suivantes :

* 1. Quelles plateformes existantes et nouvelles seront utilisées pour suivre la progression des engagements ?
  2. Quels outils/mécanismes de redevabilité seront utilisés pour suivre les engagements ?
  3. Quels mécanismes de redevabilité sociale seront utilisés au plan infranational ?
  4. Comment votre approche de redevabilité élève-t-elle le rôle des partenaires de la société civile et comment seront-ils engagés dans le suivi de la progression des engagements ?
  5. Comment votre pays garantira-t-il la visibilité et la transparence dans le partage des informations sur les progrès réalisés par le pays pour respecter ses engagements ?
  6. Comment allez-vous aligner le processus de redevabilité de FP2030 sur les autres processus nationaux de suivi des autres engagements du pays, tels que Chaque femme, chaque enfant (EWEC), la CIPD+25, le GFF, etc.

*Veuillez vous référer au* [*guide de redevabilité*](https://commitments.fp2030.org/fr/etape6) *pour des exemples de réussites en matière d’approches de redevabilité.*

|  |
| --- |
|  |

4.2. Décrivez le processus du pays pour l’examen annuel (ou plus fréquent) des données sur les progrès et le partage de ces données avec les partenaires.

|  |
| --- |
|  |

4.3. Décrivez les mesures correctives à prendre au niveau du pays en cas d’absence de progrès ou de violations flagrantes de la santé et des droits sexuels et reproductifs, en 200 mots environ :

|  |
| --- |
|  |

4.4. Décrivez comment l’approche de redevabilité ci-dessus sera financée :

|  |
| --- |
|  |

4.5. Veuillez définir l’assistance technique nécessaire à la mise en œuvre complète de l’approche de redevabilité ci-dessus :

|  |
| --- |
|  |

4.6. Toute autre information :

|  |
| --- |
|  |

**5. CALENDRIER DE LANCEMENT DE L’ENGAGEMENT**

Nous vous recommandons vivement de lancer votre engagement [au plan national](https://commitments.fp2030.org/fr/etape9) après un [processus consultatif de rétroaction](https://commitments.fp2030.org/fr/etape7) avec FP2030 et d’autres partenaires. Cette importante étape représente une bonne occasion de promouvoir votre leadership en matière de planification familiale en amplifiant votre engagement à travers les médias et les médias sociaux, en collaboration avec le partenariat FP2030. Pour plus de conseils : <https://commitments.fp2030.org/fr/etape9>

Quels sont le calendrier et le plan de votre pays pour valider votre engagement, préparer le lancement, puis effectuer le lancement de l’engagement au plan national ?

|  |
| --- |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **GUIDE DE L’UTILISATEUR POUR LE FORMULAIRE D’ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS FP2030**   1. **ÉNONCÉ DE VISION 2030**   L’énoncé de vision de votre engagement décrit les aspirations de haut niveau de votre gouvernement. En faisant progresser la planification familiale, quels sont les changements que vous espérez apporter dans la vie de votre population d’ici 2030, en plaçant les femmes et les filles au centre ? Les recommandations suivantes peuvent vous aider à rédiger votre déclaration de vision :  Cette vision partagée doit dynamiser et motiver les parties prenantes de la planification familiale dans tout votre pays et dans le monde entier, afin qu’elles prennent des mesures collectives pour réaliser les progrès envisagés.  Votre vision doit être ambitieuse, créative et tournée vers l’avenir. Les énoncés de vision solides sont également clairs et succincts — de 2 à 3 phrases, soit environ 40 mots — bien que le vôtre puisse être aussi long que nécessaire pour communiquer efficacement votre vision.  Si 2030 n’est pas un « horizon » pertinent pour votre énoncé de vision, n’hésitez pas à utiliser une date qui correspond mieux à vos plans.  Le cas échéant, incluez le langage d’autres engagements ou cadres gouvernementaux (par exemple, les ODD, la CIPD+25, le GFF, les plans stratégiques nationaux) pour élaborer cette déclaration de vision. Cela permettra d’en garantir l’alignement.  Enfin, n’oubliez pas que vos activités de consultation doivent porter principalement sur les objectifs de l’engagement de votre gouvernement, et non sur l’énoncé de vision.   1. **OBJECTIFS D’ENGAGEMENT**   Tenez compte des lignes directrices suivantes lorsque vous créez vos objectifs d’engagement. **Sur quoi les objectifs doivent-ils porter ?**Les objectifs doivent contribuer à la réalisation de votre vision et s’aligner, dans la mesure du possible, sur les [**cinq domaines d’intervention**](https://familyplanning2020.org/fr/Construire2030#focus) du partenariat 2030.  * **Faire évoluer le discours et façonner l’ordre du jour politique :** L’engagement politique et le contexte politique sont élargis et constamment favorables. * **Favoriser les données et la prise de décisions éclairées :** Les politiques et les programmes sont améliorés grâce à des décisions fondées sur des données probantes. * **Augmenter, diversifier et utiliser efficacement les financements :** Le financement de la planification familiale est suffisant et résilient, les pays étant de plus en plus capables de financer durablement leurs activités de planification familiale. * **Faire évoluer les normes sociales et de genre :** La décision d’une femme ou d’une adolescente d’utiliser une méthode de contraception moderne est soutenue et acceptée. * **Améliorer la réactivité du système aux droits et aux besoins des personnes :** Les systèmes de santé répondent aux besoins des individus en matière d’information, de services et d’approvisionnement.   Les pays doivent réfléchir à la manière d’intégrer des approches essentielles de la planification familiale fondées sur les droits dans tous les aspects de leurs engagements, comme l’amélioration de la réactivité du système aux droits et besoins individuels des jeunes et des adolescents et l’augmentation, la diversification et l’utilisation efficace des ressources nationales pour la planification familiale. Des conseils sur l’intégration d’importantes approches de planification familiale fondées sur les droits sont disponibles sur la page [**Les droits**](https://commitments.fp2030.org/fr/les-droits). **Combien d’objectifs devons-nous avoir ?** Il n’y a pas de limite au nombre d’objectifs qui peuvent être inclus dans un engagement. Nous encourageons les pays à définir et à se concentrer sur les priorités les plus urgentes ayant le plus fort potentiel catalytique.  Un engagement en faveur du partenariat 2030 est également un engagement en faveur d’une approche de redevabilité qui implique le suivi et le partage transparent des progrès réalisés vers ces objectifs, sur une base annuelle. Lorsque vous décidez du nombre d’objectifs à inclure, il est important de tenir compte de votre capacité organisationnelle et opérationnelle à partager des données sur les progrès réalisés en vue d’atteindre ces objectifs. **Quel est le calendrier des objectifs ?** Cela dépend entièrement de votre gouvernement. Nous comprenons que les objectifs de votre engagement sont susceptibles de s’aligner sur les priorités existantes des documents de stratégie nationale, qui ont leurs propres calendriers. N’hésitez pas à fixer le calendrier qui vous convient le mieux.  Compte tenu d’expériences antérieures, nous suggérons de répartir les objectifs par tranches de cinq ans au maximum, voire moins. Des délais plus courts permettent un suivi plus efficace des progrès, une fixation plus dynamique des objectifs et une concentration plus forte des parties prenantes nationales. **Que faire si nous devons actualiser nos objectifs ?** Les priorités de votre gouvernement peuvent changer en fonction d’un large éventail de facteurs tels que de nouvelles stratégies nationales, des changements de gouvernement et d’autres facteurs externes imprévus. Les objectifs de votre engagement peuvent être mis à jour si nécessaire afin de refléter en permanence vos priorités actuelles. **Quelles sont les attentes, en plus de l’énoncé de chaque objectif ?** Chaque objectif d’engagement doit être accompagné des informations suivantes :   * **Échéancier :** Partagez la période au cours de laquelle vous travaillerez à la réalisation de l’objectif et le moment où vous l’atteindrez. * **Justification de l’objectif :** Partagez les données et les preuves utilisées pour étayer votre décision de sélectionner cet objectif particulier. Pourquoi avez-vous choisi cet objectif ? * **Stratégies qui vous aideront à atteindre l’objectif :** Envisagez des actions liées à l’élaboration du programme politique, à la transformation des normes sociales et de genre, et à l’amélioration des systèmes.  |  | | --- | | **[EXEMPLES] OBJECTIF DE L’ENGAGEMENT ET STRATÉGIES** **Exemple 1** **Énoncé de l’objectif** Faire passer de 20 à 25 % le pourcentage de femmes ayant recours à la planification familiale moderne dans les six mois suivant l’accouchement. **Calendrier** Juin 2021 — juin 2026 **Justification** D’après notre examen de [**toutes les données disponibles**](http://www.track20.org/pages/data_analysis/in_depth/opportunities/PPFP.php) (site en anglais), il existe un important besoin non satisfait en matière de PF chez les femmes en post-partum. L’établissement de stratégies prioritaires pour cette population contribuera à la réalisation de la vision 2030 de notre pays, qui consiste à élargir l’accès à la contraception moderne volontaire et à réduire la mortalité maternelle. **Stratégies**  * Plaider en faveur d’un changement de politique pour garantir l’accès des femmes en post-partum à toute la gamme des méthodes contraceptives appropriées, conformément aux [**critères de recevabilité médicale de l’OMS**](https://www.who.int/publications/i/item/9789241549158) (page en anglais). * Inclure la PF dans le programme de formation des sages-femmes. * Offrir des services et des conseils en matière de contraception dans le cadre des soins d’accouchement en établissement avant d’obtenir le congé. * Inclure des conseils de qualité sur les options de contraception post-partum lors des visites de soins prénataux, afin de donner aux femmes le temps de réfléchir à leurs options et d’en discuter avec leurs partenaires. * Intégrer les indicateurs de FP post-partum recommandés dans le SGIS, ventilés par âge (<20 ans et 20 ans et plus). * Pourcentage de femmes qui accouchent dans un établissement et qui commencent ou quittent l’établissement avec une méthode contraceptive moderne avant leur sortie. * Pourcentage de femmes qui accouchent dans un établissement et qui reçoivent des conseils sur la PF avant de quitter l’établissement. * S’assurer que les services de PF sont proposés aux femmes lors des visites de vaccination de routine des enfants, en mettant l’accent sur la formation des prestataires pour répondre aux besoins des jeunes mères. * Allouer un minimum de 100 000 $ US pour former, superviser et fournir des aides professionnelles aux prestataires sur l’intégration des services et des conseils en matière de contraception dans les services d’accouchement en établissement.   **Exemple 2**  **Énoncé de l’objectif**  Le gouvernement s’engage à intégrer progressivement la préparation à la santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale, dans les politiques, budgets et programmes nationaux de santé et de gestion des risques de catastrophes d’ici 2024. **Calendrier**Juin 2021 — juin 2030**Justification** Sur la base d’une [récente évaluation mondiale](https://www.womensrefugeecommission.org/research-resources/contraceptive-services-humanitarian-settings-and-the-humanitarian-development-nexus/) de l’accès à la planification familiale dans les situations humanitaires et de l’actuel [indice de risque informé](https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Risk) pour Loompaland, il est nécessaire de se préparer et de répondre aux besoins non satisfaits des femmes en matière de PF pendant les phases aiguës et prolongées de l’intervention humanitaire. L’établissement de stratégies prioritaires pour les populations touchées par les crises contribuera à la réalisation de la vision 2030 de notre pays, qui consiste à élargir l’accès à la contraception moderne volontaire et à réduire la mortalité maternelle, notamment pour les populations touchées par un conflit, une catastrophe naturelle ou une épidémie de maladie infectieuse. **Stratégies**  * Plaider pour un changement de politique afin de garantir l’accès à toute la gamme des méthodes contraceptives dans les phases aiguës et stables d’une crise, comme le recommande le [manuel de terrain du groupe interorganisations sur la santé reproductive en situation de crise humanitaire](https://iawgfieldmanual.com/). * Intégrer la santé sexuelle et reproductive dans les politiques et plans de gestion des risques de catastrophe ou d’urgence sanitaire, et s’efforcer à son tour d’intégrer les considérations relatives aux catastrophes et aux urgences dans les politiques de santé sexuelle et reproductive (voir [*Prêts à sauver des vies : une boîte à outils de préparation pour les soins de santé sexuelle et reproductive dans les situations d’urgence*](https://familyplanning2020.org/fr/pret-a-sauver-des-vies)). * Utilisez l’ensemble minimal de services initiaux (MISP) en matière de santé sexuelle et reproductive et ses [outils d’évaluation](http://familyplanning2020.org/sites/default/files/ready_to_save_lives/MISP_readiness_assessment.pdf) et de [formation](https://iawg.net/fr/resources/minimum-initial-service-package-distance-learning-module/about-the-distance-learning-module) pour structurer, suivre et évaluer les efforts de préparation. * Favoriser la résilience des [chaînes d’approvisionnement en santé sexuelle et reproductive](https://iawg.net/resources/information-brief-on-supply-chains-for-sexual-and-reproductive-health-across-the-humanitarian-development-continuum) en élaborant des plans de continuité des opérations, en veillant à ce qu’une gamme complète de contraceptifs et de produits de santé génésique soit classée par ordre de priorité et prépositionnée, le cas échéant. * Renforcer la collecte et la gestion des données relatives à la santé sexuelle et reproductive, y compris les données ventilées par sexe, âge et invalidité, afin de faciliter les efforts de préparation ainsi que le suivi et l’évaluation des interventions. * Trouver un financement suffisant, approprié et flexible par le biais des budgets nationaux et infranationaux de gestion des risques de catastrophe et d’urgence sanitaire, des fonds d’urgence et des donateurs externes pour soutenir la préparation, la réponse et le rétablissement aux situations d’urgence afin de renforcer la résilience du système de santé face aux événements de crise.   [1] [*Global Snapshot of Contraceptive Services across Crisis-Affected Settings*](https://www.womensrefugeecommission.org/research-resources/global-snapshot-of-contraceptive-services-across-crisis-affected-settings/)*, Women's Refugee Commission*, 2020 (en anglais). |   **OBJECTIF & STRATÉGIES DE L'ENGAGEMENT FINANCIER**  Il est important de fixer des objectifs réalistes et de garder les droits, l’accès et la qualité au premier plan. Les responsables de l’engagement devraient prendre le temps d’évaluer les capacités financières du pays pour atteindre leurs objectifs de PF, et de mettre en place un processus de planification pluriannuelle pour les atteindre. Les nouveaux engagements financiers devraient s’appuyer sur des données sur les dépenses passées dans le contexte spécifique du pays. La réalisation des engagements financiers pour certains domaines de programme de planification familiale ne devrait pas se faire au détriment d’autres domaines de programme et devrait viser à obtenir et à maintenir des ressources suffisantes et une efficacité allocative et technique pour l’ensemble des services et interventions de santé. Une attention particulière devrait être accordée au contexte budgétaire potentiellement modifié résultant de la pandémie de COVID-19.  Nous recommandons aux pays de s’inspirer du menu d’options cidessous et d’expliquer comment le financement de la planification familiale sera augmenté, utilisé efficacement et soutenu pendant la période d’engagement et au-delà.  **AUGMENTATION DE L’ALLOCATION DES REVENUS PUBLICS À LA PLANIFICATION FAMILIALE**   * Établir et augmenter une ligne budgétaire pour les produits de planification familiale d’un certain montant ou pourcentage. Les objectifs doivent inclure des bases de référence et des cibles claires. * Établir et augmenter les lignes budgétaires ou les allocations pour la prestation de services de planification familiale, les activités de changement social et comportemental et d’autres éléments de base du programme de planification familiale. Les objectifs doivent inclure des bases de référence et des cibles claires. * Établir des objectifs pour les allocations budgétaires aux niveaux primaire et communautaire dans le système de santé où la majorité des services de planification familiale sont fournis. * Augmenter le financement national disponible pour la planification familiale en augmentant les allocations globales au secteur de la santé tirées des recettes fiscales.   **AMÉLIORATION DE L’EFFICACITÉ DANS L’UTILISATION DES FONDS**   * Surveiller les dépenses pour s’assurer qu’elles correspondent aux priorités fondées sur des données probantes et rentables décrites dans le plan d'action national budgétisé et d’autres documents stratégiques. * Concevoir et mettre en œuvre des politiques qui encouragent les prestataires de santé à fournir des services de planification familiale de haute qualité de manière équitable et efficace. * Optimiser le personnel de santé en introduisant ou en renforçant le transfert des tâches, le partage des tâches et l’intégration de la PF à d’autres services de santé. • Plaider pour un personnel suffisant au niveau des soins de santé primaires, en particulier pour les infirmières, les sages-femmes et les autres cadres activement engagés dans la prestation de services de planification familiale. * Envisager des réformes qui améliorent l’efficacité et la qualité des achats et la distribution des contraceptifs. Améliorez les achats de produits - par exemple grâce à des achats en gros, à de meilleures pratiques d’approvisionnement ou à des achats coordonnés avec d’autres pays—pour réduire les coûts. * Améliorer les dépenses (exécution du budget) pour garantir que tous les fonds disponibles pour la planification familiale sont dépensés et utilisés aux fins prévues. * Augmenter la part des dépenses totales de PF du pays provenant de sources nationales, comme le pourcentage des coûts provenant de sources nationales dans le plan d'action national budgétisé.   **DURABILITÉ DU FINANCEMENT DE LA PLANIFICATION FAMILIALE**   * Assurer l’engagement significatif d’un groupe large, diversifié et inclusif d’organisations de la société civile dans le suivi du budget de la PF et des services essentiels, y compris les évaluations collaboratives des activités nationales de planification familiale. La confiance que les fonds gouvernementaux de PF sont dépensés de manière efficiente et efficace est la clé de la durabilité. * Élaborer des politiques qui exigent l’inclusion de services et de fournitures de planification familiale dans les régimes d’assurance maladie (y compris les régimes d’assurance maladie gérés par le gouvernement et/ou privés). * Augmenter les coûts de planification familiale couverts par les dépenses personnelles par rapport aux coûts couverts par les programmes axés sur la couverture sanitaire universelle (par exemple, assurance maladie, bons). * Travailler avec le secteur privé de la santé pour élargir l’accès aux services de planification familiale dans les établissements de santé privés, par exemple en formant / accréditant les prestataires pour fournir des services de planification familiale ou en leur donnant accès aux produits de planification familiale ; augmentation de la disponibilité de la PF dans les pharmacies ; et l’établissement ou le renforcement de mécanismes de passation de marchés pour les prestataires privés. * Plaider pour l’inclusion de la planification familiale dans les principaux documents stratégiques aux niveaux national et infranational, en particulier ceux liés aux réformes de financement telles que l’assurance. * Surveiller et évaluer les politiques de financement liées à la planification familiale pour s’assurer qu’elles sont conformes aux normes de qualité et répondent aux besoins volontaires, fondés sur les droits, et de services des filles et des femmes * Développer une base de données factuelles pour le plaidoyer en suivant les allocations budgétaires, les dépenses, les besoins et les lacunes de la planification familiale, ainsi qu’en estimant les avantages sanitaires, économiques et sociaux d’un plus grand investissement du gouvernement dans la PF en coordination avec un groupe large, diversifié et inclusif de la société civile lors des principaux points d’entrée dans le cycle budgétaire annuel.  1. **APPROCHE DE REDEVABILITÉ DE L’ENGAGEMENT**   Alors que les pays partenaires élaborent des engagements pour 2030, nous vous encourageons à développer des stratégies de redevabilité qui tiennent compte les éléments suivants :   * **Une approche de responsabilité mutuelle** dans laquelle les gouvernements, en collaboration avec les principales parties prenantes, sont obligés de tenir les engagements qu’ils ont pris, et où la société civile est galvanisée pour soutenir la mise en œuvre des plans d’action et engagée pour suivre les progrès vers la réalisation des engagements avec le gouvernement. * **Des structures et des processus de redevabilité qui couvrent le cycle complet de l’engagement** — évaluation des engagements précédents (le cas échéant), élaboration de nouveaux engagements, mise en œuvre des engagements et suivi des progrès. * **Alignement sur l’approche globale de la redevabilité à l’horizon 2030, sur le cadre de vision et sur le cadre de référence de 2030.** * Dans la mesure du possible, et lorsque cela est compatible avec les autorités budgétaires et de mise en œuvre, les pays sont encouragés à étendre les approches de redevabilité mutuelle aux unités infranationales.   **La stratégie de redevabilité robuste d’un pays pour son engagement de partenariat 2030 doit s’aligner sur les six principes ci-dessous.**   * Une approche collaborative et communautaire de la redevabilité est adoptée et met l’accent sur l’engagement de la société civile, y compris celui des organisations dirigées par des jeunes, dans l’élaboration et le suivi des engagements. * Une approche de redevabilité mutuelle qui favorise une plus grande conformité parmi toutes les parties prenantes afin de permettre aux auteurs d’engagements d’atteindre leurs objectifs. * Les processus de redevabilité et de suivi sont alignés sur les autres processus nationaux et sur les autres engagements pris par le pays. * Des objectifs clairement définis sont développés et articulés dans l’engagement du pays, y compris un plan pour atteindre les objectifs et un processus pour mesurer les progrès avec les indicateurs de base de FP2030 et les mesures propres au pays. Des parties responsables sont définies pour diriger la mise en œuvre et le suivi. * Les principes d’inclusion sont intégrés tout au long du processus d’élaboration de l’engagement, ainsi que dans les mécanismes de redevabilité qui suivent les progrès réalisés par rapport aux engagements à venir. * La visibilité et la transparence sont encouragées dans le cadre de l’élaboration et du suivi des engagements.   **Exemples prometteurs de mécanismes de redevabilité :** <https://commitments.fp2030.org/sites/default/files/Accountability-Mechanisms-fr.pdf>  Veuillez réviser les **exemples** au fur et à mesure que vous développez votre engagement national et votre approche de redevabilité, en vous en inspirant selon votre contexte et vos objectifs. Il ne s’agit pas d’une liste exhaustive et nous encourageons les partenaires à adapter, ajuster, voire développer ces approches pour répondre à leurs besoins. Bien que les modèles soient différents, ils reposent tous sur des approches collectives et bien coordonnées. Ces exemples se concentrent sur la relation entre le gouvernement et les OSC. Ils sont orientés vers l’utilisateur et génèrent des informations et un dialogue sur le plan local. |